



MDJJ 

NEUFCHÂTEL
L'évasion



**PLAN DE RELANCE
POST COVID-19
ET
GUIDE DE MESURES
SANITAIRES
EN MILIEU DE TRAVAIL**



2020



NEUFCHÂTEL
L'évasion

TABLE DES MATIÈRES

<i>MISE EN CONTEXTE</i>	3
<i>LA REPRISE DES OPÉRATIONS</i>	4
Organisation du milieu de vie et des espaces de travail	4
Accueil des employé.es	6
Mode de fonctionnement (milieu de vie intérieur).....	6
Accueil des adolescent.es	6
Règles de distanciations physiques dans la MDJ.....	7
Utilisation du matériels MDJ.....	8
Mode de fonctionnement (milieu de vie extérieur).....	9
Accueil des adolescent.es	9
Règles de distanciations physiques à l'extérieur de la MDJ	9
Utilisation du matériels MDJ.....	9
Mode de fonctionnement (répartition du temps de travail)	10
<i>POLITIQUES ET PROCÉDURES</i>	11
Politique de santé et de sécurité au travail pour les acteur.trices gravitant autour de la MDJ.....	11
Déclaration de l'état de santé des employé.es et des bénévoles.....	11
Mesures d'hygiène.....	11
Règles d'accès aux locaux de la MDJ.....	12
Règles internes de distanciation physique.....	12
Respect des mesures, suivis et conséquences.....	13
Respect des mesures de prévention.....	13
Conséquences et sanctions.....	13
Respect des mesures, suivis et conséquences.....	Erreur ! Signet non défini.



NEUFCHÂTEL

L'évasion

MISE EN CONTEXTE

La MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion a fermé son milieu de vie physique, le 14 mars 2020 dernier, pour une durée indéterminée en raison des recommandations du Gouvernement du Québec et de la Direction de la Santé Publique en lien avec la pandémie de la Covid-19. Depuis cette date, l'équipe de la MDJ réalise ses tâches via le télétravail et en offrant des présences et activités virtuelles aux adolescent.es

Pour la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion la santé, la sécurité et le bien-être des adolescent.es de la communauté Des Châtels, de ses travailleur.euses et de ses bénévoles. C'est donc avec cet état d'esprit que ce document a été construit et que les différentes mesures sanitaires seront mises en place en vue d'une réouverture. Celles-ci pourront être modifiées et évoluer au fil du temps, selon les directives émises par les instances gouvernementales en fonction de l'évolution de la situation.

La MDJ se tient informée, tous les jours, de l'évolution de la situation en lien avec la pandémie mondiale et ajuste ses actions et ses mesures sanitaires en fonction de l'évolution de cette dernière.

Ce guide vise à soutenir les différent.es acteur.trices gravitant autour de l'organisme dans la réouverture de celui-ci. Il vise aussi à garantir que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus favorables et les plus sanitaires possibles dans le contexte de la Covid-19. La mise en place de ce plan de relance vient avec l'achat de matériels sanitaires, tels que des masques et des produits désinfectants. Une liste plus exhaustive a été travaillée avec Les MDJCN afin de créer un groupe d'achat et d'avoir des prix moins élevés sur les commandes. Finalement, dans un souci de santé et de sécurité, les activités extérieures seront favorisées jusqu'à nouvel ordre. Personne ne réintègrera les Locaux de la MDJ avant d'avoir l'aval des instances gouvernementales, de la Direction de la Santé Publique, de la Ville de Québec et d'avoir instauré toutes les mesures sanitaires énumérées dans ce guide.

La MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion, telle à son habitude, désire que tous les acteur.trices gravitant autour d'elle travaillent en collaboration et à partir d'un dialogue respectueux afin d'avoir un milieu de vie et de travail sain et sécuritaire pour tou.te.s.





NEUFCHÂTEL

L'évasion

LA REPRISE DES OPÉRATIONS

Organisation du milieu de vie et des espaces de travail

La MDJ devra réévaluer l'environnement physique du milieu de vie et de l'espace de travail bureau et les réorganiser afin de respecter les différentes règles sanitaires et de distanciation sociale. Les modifications suivantes devront être apportées dans l'organisation physique des lieux :

- Une station sanitaire sera placée à l'entrée de la MDJ et toutes les personnes qui entreront devront passer par les étapes suivantes :
 - Se désinfecter les mains avec la solution offerte par l'organisme;
 - Se doter d'un masque jetable fourni par l'organisme, si ne possède pas déjà de masque réutilisable, et le porter lorsque les deux mètres de distanciation physiques ne peuvent être respecté;
 - S'engager à respecter toutes les mesures mises en place pour la sécurité d'autrui.

- Réduction et réorganisation du nombre de chaises à dix maximum, espacées à deux mètres de distance chacune. Puisque les chaises de l'organisme sont en tissus, celles-ci devront être désinfectant avec le produit adéquat, chaque fois qu'une personne s'assoit dessus.

- Les places sur le sofa seront limitées en fonction de respecter les deux mètres de distanciation sociale. Du ruban adhésif rouge et des affiches « NE PAS S'ASSEOIR » seront apposés sur les places condamnées. Pour les places disponibles, elles devront être désinfectant avec le produit adéquat, chaque fois qu'une personne s'assoit dessus.

- Il y aura une autre station sanitaire placé sur le bureau d'ordinateur. Chaque personne qui utilisera le matériel informatique mis à disposition devra nettoyer avant et après utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes fournies par l'organisme. Il en sera de même pour le téléphone qui se retrouve aussi sur ce bureau.

- Il y aura une autre station sanitaire placé sur la bibliothèque près du bureau de l'équipe d'animation/intervention. Chaque personne qui utilisera le matériel de billard (baguette, balles, triangle, « bleu ») mis à disposition devra nettoyer avant et après utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes fournies par l'organisme. La bibliothèque sera condamnée pour usage unique par l'équipe d'animation/intervention. Il en sera de même pour les armoires de bois au fond de la MDJ et celles encastrées dans le mur du coin cuisine.



NEUFCHÂTEL

L'évasion

- Il y aura une autre station sanitaire placée sur la table du salon. Chaque personne qui utilisera le matériel de jeux vidéo ou la télévision mis à disposition devra nettoyer avant et après utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes fournies par l'organisme.

- Il y aura une autre station sanitaire placée dans le bureau de l'équipe d'animation/intervention. Le bureau, ainsi que tout le matériel qui se retrouve sera condamnée pour usage unique par l'équipe d'animation/intervention. Une trousse de matériel sera distribuée à chaque employé.e, dans le casier à son nom, et celui ou celle-ci devra s'assurer de ne pas utiliser celle des autres.. Chaque personne qui utilisera le matériel compris dans le bureau ne faisant pas partie de la trousse personnelle devra nettoyer avant et après utilisation à l'aide de lingettes désinfectantes fournies par l'organisme. La trousse comprendra :
 - Ordinateur fourni par la MDJ (Responsable de l'animation);
 - Crayons et porte-crayon;
 - Feuilles papier, cahier de note et bloc-note adhésives;
 - Gomme à effacer;
 - Ruban correcteur;
 - Surligneur et *Sharpies*;
 - Ciseaux et règles;
 - Boîte de papier mouchoir;
 - Etc. (à peaufiner au besoin).

- Des affiches mentionnant les règles seront apposées dans la MDJ afin que les personnes la fréquentant aient des aides mémoires.

- Des pastilles et marque sol seront apposés sur le plancher afin de délimiter la distanciation physique.

- Les éléments suivants seront retirés du milieu de vie :
 - Coussins;
 - Doudous;
 - Friperie;
 - Vaisselles;
 - Bean bags;
 - Accès au bureau;
 - Accès aux bibliothèque et armoires.



NEUFCHÂTEL

L'évasion

Accueil des employé.es

Avant de pouvoir accueillir les adolescent.es dans le milieu de vie de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion, il faudra procéder à l'accueil des employé.es. Afin de réaliser celui-ci ne bonne et due forme, les étapes suivantes seront mises en place :

- Présentation du *Plan de relance post Covid-19 et guide de mesures sanitaires en milieu de travail*;
- Rencontre d'équipe, physique, afin de présenter les nouvelles directives et les procédures de nettoyage;
- Rencontre d'équipe, physique, afin de mettre en place les nouvelles mesures sanitaires et de préparer l'environnement MDJ à l'arrivée des adolescent.es;
- Supervision individuelle, physique, afin de discuter des éléments à mettre en place, des craintes, de répondre aux questions, etc.;
- Avant chaque présence à la MDJ, les employé.es doivent répondre au questionnaire sur l'état de santé et s'assurer que toutes les mesures sanitaires sont mises en place dans l'organisme pour l'arrivée des adolescent.es.

Mode de fonctionnement (milieu de vie intérieur)

Accueil des adolescent.es

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion pourra accueillir un maximum de 10 personnes (8 adolescent.es et 2 animateur.trices/intervenant.es), au même moment, par période d'ouverture. Le nombre de personne permise dans le local de la MDJ pourra être révisé à la baisse lorsque les mesures pour respecter les 2 mètres de distance physique auront été calculées et mises en place.

Pour ne pas obliger des adolescent.es à rebrousser chemin dès leur arrivée, si le nombre de personnes présentes dépassent la limite, ceux et celles-ci devront d'abord appeler ou écrire à la MDJ (téléphone, *Messenger*, *Instagram*) et attendre le ok de l'équipe d'animation/intervention avant de se rendre. Ce fonctionnement sera mis par écrit et transmis à chacun.e des adolescent.es fréquentant la MDJ avant la période de confinement. Les adolescent.es devront aussi répondre au questionnaire sur l'état de santé, via l'appel téléphonique ou la conversation virtuelle, avant de pouvoir se présenter à l'organisme.

Dans l'éventualité où il y aura plus d'adolescent.e voulant se présenter que de place disponible, ils et elles seront favorisé.es en fonction des critères suivants :



NEUFCHÂTEL

L'évasion

- Les adolescent.es sur place ont priorité (premier arrivée, premier servi);
- Un.e adolescent.e qui n'est pas venu.e à la période précédente à priorité;
- Un.e adolescent.e ayant un besoin particulier a priorité (accompagnant, intervention individuelle, etc.);
- Si un.e adolescent.e communique avec l'équipe d'animation/intervention pour se présenter, qu'il ou elle n'est pas venu.e à la période précédente et que la limite est atteinte, les membres de la MDJ ont priorité;
- Si un.e adolescent.e communique avec l'équipe d'animation/intervention pour se présenter, qu'il ou elle n'est pas venu.e à la période précédente et que la limite est atteinte, que toutes les personnes sont membres (ou toutes non-membres), un tirage au sort sera effectué parmi les personnes présentes sur place.

Ces règles de sélection pourront être révisé après quelques périodes d'ouverture au besoin.

Règles de distanciations physiques dans la MDJ

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, les personnes fréquentant la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion devront respecter la distanciation physique (2m de distance pour les 16 et +, 1.5m pour les 16 ans et -). Les mesures suivantes seront donc mises en place :

- Places identifiées autour de la table de cuisine, à respecter durant toute la période d'ouverture, de l'arrivée jusqu'au départ de l'adolescent.e;
- Places limitées sur le sofa et désinfection de la surface molle chaque fois qu'un.e adolescent.e se lève;
- La station d'ordinateur devra être utilisée que par un.e seul.e adolescent.e à la fois et désinfectée entre chaque utilisation;
- Les adolescent.es jouant au billard devront être placés.es de manière opposée, avec la table entre eux ou elles. L'adolescent.e devra utiliser la même baguette tout au long de la partie, la désinfecter avant et après utilisation. Même chose pour la table de ping-pong et les raquettes. Même chose pour la table de air hockey et les poignées;





NEUFCHÂTEL

L'évasion

- Les activités se dérouleront à l'intérieur de la MDJ, dans le parc Chauveau ou à distance de marche, puisqu'il ne sera pas possible d'utiliser les voitures et de respecter la distanciation physique. Pour les activités nécessitant déplacement, ceux-ci devront se réaliser via le réseau de transport en commun, tout en respectant les mesures sanitaires mises en place par le RTC.

Utilisation du matériels MDJ

Afin de ne pas favoriser le partage de matériel appartenant à la MDJ entre les différentes personnes fréquentant l'organisme, les mesures suivantes seront mises en place :

- Tout le matériel sera répartie individuellement par adolescent.e selon ses intérêts et celui ou celle-ci devra le conserver et n'utiliser que celui-ci jusqu'à son départ. Par exemple, une adolescente qui désire jouer à la PS4, elle prend une manette et la conserve jusqu'à ce qu'elle quitte ou jusqu'à ce qu'elle ne veuille plus jouer. Il en sera de même pour le matériel d'art, les baguettes, les raquettes, le matériel sportif, etc.;
- Le matériel devra être désinfecter après chaque utilisation, par l'adolescent.e lui ou elle-même;
- Après chaque période d'ouverture, l'équipe d'animation/intervention devra désinfecter les surfaces molles, les surfaces dures et tout le matériel à disposition. Voici la liste des éléments à désinfecter :
 - Divan;
 - Chaises;
 - Bancs bistro;
 - Bancs d'entrée;
 - Table à l'entrée;
 - Bureau d'ordinateur;
 - Comptoir îlot;
 - Tables (cuisine et salon);
 - Meuble de télévision;
 - Bibliothèque;
 - Bureau;
 - Chaise de bureau;
 - Poignées de portes et d'armoires;
 - Matériels utilisés par les ados (manettes, baguettes, crayons, etc.).





NEUFCHÂTEL

L'évasion

Mode de fonctionnement (milieu de vie extérieur)

Accueil des adolescent.es

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion pourra accueillir un maximum de 10 personnes (8 adolescent.es et 2 animateur.trices/intervenant.es), au même moment, par période d'ouverture. Le nombre de personnes permises dans les présences extérieures pourra être revu à la hausse, selon la demande des adolescent.es, si les mesures de distanciations physiques sont respectées de tous et toutes.

- Idéalement, la MDJ n'accueille pas plus de 8 adolescent.es lors de sa présence extérieure;
- Idéalement, les personnes présentes ne doivent pas provenir de plus de 3 ménages différents.

Règles de distanciations physiques à l'extérieur de la MDJ

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, les personnes fréquentant la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion devront respecter les mesures suivantes seront donc mises en place :

- Si la distanciation physique de 2 mètres est respectée, le port du masque n'est pas obligatoire;
- Si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire (adolescent.es et animateur.trice/intervenant.e);
- Si les adolescent.es ne possèdent pas de masque, nous leur en fournissons un jetable;
- Désinfection des mains régulière (environ aux 30 minutes);

Utilisation du matériels MDJ

Afin de ne pas favoriser le partage de matériel appartenant à la MDJ entre les différentes personnes fréquentant l'organisme lors des présences extérieures, les mesures suivantes seront mises en place :

- Désinfection du matériel et de l'équipement entre chaque utilisation, chaque personne et à la fin de la période d'animation/intervention;
- Le partage du matériel est à proscrire (réinvention des règles des jeux pour éviter les contacts et le partage de matériel « mains à main »);



NEUFCHÂTEL

L'évasion

- Tout le matériel sera répartie individuellement par adolescent.e selon ses intérêts et celui ou celle-ci devra le conserver et n'utiliser que celui-ci jusqu'à son départ. Par exemple, une adolescente qui désire jouer au ballon, elle prend un ballon et le conserve jusqu'à ce qu'elle quitte ou jusqu'à ce qu'elle ne veuille plus jouer;
- Le matériel devra être désinfecter après chaque utilisation, par l'adolescent.e lui ou elle-même;
- Après chaque période d'ouverture, l'équipe d'animation/intervention devra désinfecter tous les éléments présents dans le sac. Voici la liste des éléments à désinfecter :
 - Ballon de soccer;
 - Ballon de basket;
 - Frisbee;
 - *Speaker*;
 - Élément du sac *Spikeball*;
 - Ballon de football;
 - Pompe à ballon;
 - Sac de transport.

Mode de fonctionnement (répartition du temps de travail)

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, l'équipe d'animation/intervention de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion sera appelé à adopter un mode de fonctionnement hybride entre les présences physiques et celles virtuelles. Voici comment cela se défiera sur le plancher :

- Le choix entre une présence extérieure et une virtuelle se fait 1 heure avant le quart de travail, entre les deux animateur.trices/intervenant.es présent.es selon l'horaire, en fonction de la température;
- Dès que possible, après avoir eu l'aval de la Ville de Québec, les présences virtuelles se feront dans les locaux de la MDJ. En attendant cette confirmation, elles se font par télétravail dans le foyer personnel de chacun.e;
- Dès que possible, après avoir eu l'aval de la Ville de Québec, les réunions d'équipe se feront dans les locaux de la MDJ. En attendant cette confirmation, elles se font par télétravail dans le foyer personnel de chacun.e par visioconférence;
- Dès que possible, après avoir eu l'aval de la Ville de Québec, les heures d'administration et de planification se feront dans les locaux de la MDJ. En attendant cette confirmation, elles se font par télétravail dans le foyer personnel de chacun.e.



NEUFCHÂTEL

L'évasion

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Politique de santé et de sécurité au travail pour les acteurs.trices gravitant autour de la MDJ

Déclaration de l'état de santé des employé.es et des bénévoles

Tous les employé.es et bénévoles devront répondre à un questionnaire chaque fois qu'ils ou elles se présenteront à l'organisme pour de la planification ou un quart de travail. Voici les questions prévues dans le questionnaire :

1. Ressentez-vous l'un des symptômes de la Covid-19 (toux, fièvres, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte d'odorat);
2. Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la Covid-19;
3. Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux semaines?

Il est possible de télécharger le questionnaire via ce lien :

<https://drive.google.com/drive/u/O/folders/1l4sg184kyWBeIpjnyweDMGvgdO7Bix9>

Si l'employé.e ou la personne bénévole répond OUI à l'une de ces questions, il ou elle doit en aviser la coordination dans les plus brefs délais et s'isoler, dans sa demeure personnelle, pour une période minimale de 14 jours.

Mesures d'hygiène

Tous les employé.es et bénévoles se présentant à la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion devront appliquer les mesures d'hygiène suivantes :

- Se laver les mains à l'arrivée dans l'organisme avec le désinfectant mis à disposition à l'entrée et régulièrement par la suite (approximativement aux 30 minutes) avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou du désinfectant;
- Porter des équipements de protection individuelle si la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée;
- Se couvrir la bouche et le nez dans son coude lors de toux ou d'éternuement;





NEUFCHÂTEL

L'évasion

- Utiliser des mouchoirs à usage unique, les jeter dès utilisation et se laver les mains par la suite selon les méthodes mentionnées à la première flèche de cette section;
- Maintenir une distance physique de deux mètres entre chaque personne de 16 ans et +;
- Désinfecter les surfaces communes et le matériel avant et après chaque utilisation;
- Interdire aux adolescent.es le prêt d'équipement et de matériel entre personne;
- Privilégier les échanges de documents électroniques plutôt que papier.

Règles d'accès aux locaux de la MDJ

L'accès aux locaux de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion sera privilégié pour les présences auprès des adolescent.es. En dehors de ces périodes, la présence des employé.es pour les tâches administratives et de planification, les réunions d'équipe, les supervisions individuelles et les rencontre du Conseil d'administration sera envisagée lors de réception de l'aval de Ville de Québec. Tout en mettant en place les différentes mesures sanitaires et de distanciation physique énuméré dans ce guide.

Toutes les personnes accédant à la MDJ devront se soumettre aux différentes mesures sanitaires et de distanciation physique énuméré dans ce guide.

Quant aux personnes extérieures à l'organisation (parents, citoyen.nes adultes, partenaires, etc.), elles devront utiliser les outils technologiques afin de communiquer avec l'équipe de la MDJ. Soit par appel téléphonique, courriels ou via les différentes plateformes de réseaux social. Une présence physique, sur rendez-vous sera envisagée lors de réception de l'aval de Ville de Québec.

Règles internes de distanciation physique

La distanciation physique de deux mètres doit être respectée, en tout temps, sauf lorsque situation nécessitant soin immédiat ou confidentialité, lorsque l'interaction comprend une personne de 16 ans et plus. Si les interactions sont entre deux personnes de 16 ans et moins, une distance d'un mètre doit être respectée. Afin de faciliter le respect de cette règle, l'environnement physique de la MDJ sera réaménagé selon les mesures énumérées dans le présent guide. Un marquage au sol sera mis en place dans la MDJ afin de délimiter la distanciation physique et des affiches seront apposées comme aide-mémoire pour les personnes fréquentant l'organisme.



NEUFCHÂTEL

L'évasion

Dans les situations où la distance physique de deux mètres ne peut être respectée, toutes les personnes en interaction devront porter un masque ou un couvre visage. Cette règle est applicable autant à l'intérieur de la MDJ que lors des présences extérieures.

Respect des mesures, suivis et conséquences

Respect des mesures de prévention

Le respect des différentes mesures énumérés dans ce guide est sous la responsabilité et la coopération de tou.tes les acteur.trices gravitant autour de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion. Il est donc nécessaire et essentiel que chacun.e prenne connaissance des mesures mises en place dans l'organisme et s'assure de prendre les précautions pour protéger leur santé, leur sécurité, leur intégrité physique, de même que celle des autres.

Conséquences et sanctions

Pour les adolescent.es

Un.e adolescent.es qui, délibérément, ne respectera pas les différentes règles de mesures sanitaires sera expulsé pour la soirée. Afin de réintégrer la MDJ, l'adolescent.e devra participer à une rencontre individuelle, en présence de tous les animateur.trices/intervenant.es, dans laquelle un retour sur ses actions et un rappel des règles seront réalisés et répétés.

Un.e adolescent.e qui ne respectera pas les règles de mesures sanitaires par oubli ou méconnaissance se verra rappelé celles-ci verbalement par une personne de l'équipe d'animation/intervention présente. Dans l'éventualité où cet.te adolescent.e ne respecte toujours pas les règles après le rappel, il ou elle pourra être expulsé.e pour le restant de la soirée, selon le jugement de l'équipe d'animation/intervention. Dans un tel cas, l'adolescent.e devra participer à une rencontre individuelle, en présence de tous les animateur.trices/intervenant.es, dans laquelle un retour sur ses actions et un rappel des règles seront réalisés et répétés.

Il est possible de se référer à la politique d'expulsion de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion afin d'avoir plus de détails à ce sujet.





NEUFCHÂTEL

L'évasion

Pour les employé.es

Un.e employé.e qui, délibérément, ne respectera pas les différentes règles de mesures sanitaires aura un avis disciplinaire à cet effet, pour chaque offense. L'évolution des conséquences pour les employé.es insubordonné.es quant aux mesures sanitaires suivra ce cheminement :

- Avertissement verbale de la coordination;
- Avis disciplinaire écrits #1;
- Avis disciplinaire écrits #2;
- Avis disciplinaire écrits #3;
- Suspension;
- Congédiement.

Pour les employé.es

Un.e bénévole qui, délibérément, ne respectera pas les différentes règles de mesures sanitaires aura un avis disciplinaire à cet effet, pour chaque offense. L'évolution des conséquences pour les bénévoles insubordonné.es quant aux mesures sanitaires suivra ce cheminement :

- Avertissement verbale de la coordination ou du Conseil d'administration;
- Avis disciplinaire écrits #1;
- Avis disciplinaire écrits #2;
- Avis disciplinaire écrits #3;
- Suspension.

Procédure de nettoyage

Afin de respecter les mesures sanitaires émises par la Direction de la Santé Publique, chaque acteur.trice gravitant autour de la MDJ NEUFCHÂTEL L'évasion sera appelé à adopter les éléments suivants :

- Chaque personne est responsable d'avoir avec elle, de manipuler et d'entretenir son masque lavable ou jetable. Cette personne s'engage à avoir un masque propre et non souillé avant chaque période d'animation/intervention;
- Chaque personne est responsable de nettoyer et désinfecter son espace de travail, son équipement et ses outils et ce, avant et après chaque utilisation;



NEUFCHÂTEL

L'évasion

→ Avant chaque période d'animation/intervention intérieure, les éléments suivants doivent être désinfectés :

- Poignées de portes, incluant le réfrigérateur et les armoires;
- Les surfaces (tables, bibliothèque, bureau, comptoir, meuble ordinateur et télévision, etc.);
- Les petits électro-ménagers;
- Les surfaces molles (chaises, sofas).

→ Après chaque période d'animation/intervention intérieure, les éléments suivants doivent être désinfectés :

- Poignées de portes, incluant le réfrigérateur et les armoires;
- Les surfaces (tables, bibliothèque, bureau, comptoir, meuble ordinateur et télévision, etc.);
- Les petits électro-ménagers;
- Les surfaces molles (chaises, sofas);
- Tous les éléments ayant été manipulé et utilisé.

→ À la fin de chaque période d'animation/intervention, les éléments qui ne peuvent être nettoyé ou désinfecté devront être placé en quarantaine pour une période de 48 heures, dans le bureau, avec un écriteau « NE PAS TOUCHÉ, EN QUARANTAINE ».

J'ai _____ lu cette politique et je suis en accord avec les éléments mentionnés ci-dessus.

Signature

Date

